

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
DE LA HAUTE VALLEE D'AURE (SIAHVA)
STATION D'EPURATION
31 BIS PROMENADE DU BERNET
65170 VIELLE-AURE

Tél : 05.62.39.40.74

Email : contact@siahva.fr

www.siahva.fr

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 02 juin 2025
(Intervenu suite à une seconde convocation)

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 juin 2025, à 8 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Jean MOUNIQ.

16 membres sont en exercice et le quorum est fixé à 9 membres présents.

Etaient présents : Mrs Jean MOUNIQ, Jean PAUCIS, Louis RICARD, Jean-Michel MARIA, André DUBAN, Jean-Michel ISOART et Alain PENEVEYRE

Absents excusés : Mrs André MIR et Jacques SALAT

Absents : Mrs Michel MILLET, Michel BESSONE, Jean-Luc VALENTIAN, Philippe SPITERI, Lucien FERRAS, Dominique FOURCADE LAVIGNE et Didier BRUN

A été désigné secrétaire de séance : Mr Louis RICARD

Etait également présent Mr Lionel BIVES, Ingénieur.

Les convocations ont été envoyées le 16 mai 2025

Ordre du jour :

- *Approbation du Procès-verbal de la réunion du comité du 10/04/2025*
- *Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet, suppression de l'emploi d'adjoint administratif à temps non complet et mise à jour du tableau des emplois permanents*

Début de la séance : 8 H 30

Fin de la séance : 8 H 45

En introduction de séance, le Président :

- *indique que la réunion intervient suite à une deuxième convocation, car le quorum n'a pas été atteint lors de la réunion programmée le 26 mai 2025,*
- *propose Monsieur Louis RICARD en qualité de secrétaire de séance*
- *soumet à l'approbation des membres du comité, le procès-verbal de la dernière réunion du comité syndical du 10 avril 2025*

Le procès-verbal n'appelle aucune observation particulière de la part des membres présents et est adopté à l'unanimité.

Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps non complet

Monsieur le Président fait part de la nécessité de créer un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps non complet (17.5 H), pour faire face aux besoins du service.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.

Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L 332-8 3° du Code Général de la Fonction Publique.

Il propose aux membres du comité :

- La création d'un emploi permanent, d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, à temps non complet, à raison de 17,5/35èmes (fraction de temps complet), pour exercer les fonctions de secrétaire comptable. L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : accueil physique et téléphonique, secrétariat, comptabilité, suivi des dossiers.
- La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.
- La suppression de l'emploi permanent d'adjoint administratif, à temps non complet (17.5H).

A l'unanimité les membres du comité syndical acceptent cette proposition et chargent le Président d'effectuer les démarches nécessaires.

Le Président
Jean MOUNIQ


**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
DE LA HAUTE VALLEE D'AURE**
Promenade du Bernet
65170 VIELLE-AURE

Le Secrétaire de séance
Louis RICARD

